

ETUDE D'INCIDENCES DU SITE DU PARC DES EXPOSITIONS À BRUXELLES

Cette étude a été réalisée dans le cadre de la régularisation et du renouvellement du permis d'exploiter (ou permis d'environnement de classe IA) du site du Parc des Expositions de Bruxelles (PEB).

Le site concerné par l'étude d'incidences couvrait une superficie de 25 à 30 ha, hors parking C, comprenant :

- Les 12 palais, l'Auditorium 2000, le patio, le bâtiment administratif, le hangar, le complexe technique, le bâtiment d'accueil (Porte Princesse Astrid), les passages entre les différents palais et les annexes (soit environ 169.000 m²);
- L'ensemble des parkings répartis en différents endroits du site, soit 12.733 places (parking C compris).
- Les voiries d'accès et de distribution au sein du site.

L'ensemble des installations techniques liées au fonctionnement du PEB ont donc été examinées dans le cadre de cette étude.

Cette étude a abouti à une série de recommandations, à court et long termes, dans les différents domaines analysés et au niveau des différentes aires d'études.

Parmi les principales mesures d'amélioration proposées, relevons notamment celles relatives :

- A la réalisation d'un schéma d'aménagement global couvrant l'ensemble du site;
- A des propositions d'aménagement en voiries et de gestion de la circulation automobile (feux, sens de circulation, rond-points, ...);
- A la redéfinition de l'attribution des emplacements de stationnement (au niveau du sous-bois et du parking C notamment) et à la mise en place d'une signalisation dynamique aux entrées des grands parkings;
- A assurer l'accessibilité, la sécurité, la lisibilité (signalisation) et le confort des cheminements pour les usagers doux;
- À une utilisation rationnelle de l'énergie;
- A la qualité de l'air intérieur;
- A la mise en oeuvre de certaines mesures préventives lors de l'organisation d'événements particuliers tels que les compétitions de karting, ...;
- Aux zones de livraisons et de stockage des déchets;
- Aux systèmes d'évacuation et de traitement des eaux usées;
- À une politique pro-active en matière de gestion des déchets (en termes d'éco-consommation);
- A l'amélioration du cadre paysager (végétal et minéral);
- A la sécurité incendie;
- etc, ...

